

le mesurage en 1858, 60; en 1859, 120—augmentation, 60. Elèves apprenant le dessin linéaire en 1858, 85; en 1859, 175—augmentation, 90. Elèves apprenant la musique vocale en 1858, 235; en 1859, 785—augmentation, 550. (A chacune de mes visites, j'ai encouragé l'enseignement de cette branche d'éducation.) Elèves apprenant la musique instrumentale en 1858, 100; en 1859, 140—augmentation, 40. Elèves apprenant l'histoire en 1858, 4,945; en 1859, 6,400—augmentation, 1,455.

Dans toutes les municipalités, on s'efforce de ne donner la direction des écoles qu'à des instituteurs munis de diplômes. Quelques-unes sont conduites par des institutrices qui n'en ont point; mais elles sont capables d'enseigner. Je puis, sans crainte de me tromper, dire que toutes les écoles que je surveille sont tenues sur un bon pied. Le site des maisons d'école et les maisons elles-mêmes laissent cependant à désirer; mais les choses s'amélioreront sous peu.

Les salaires des instituteurs sont, en moyenne, de \$120 à \$300 par an; ceux des institutrices de \$80 à \$150.

La somme payée par les contribuables, pour le soutien de leurs écoles, s'élève à \$18,817 75; la subvention législative est de \$7,811 48. L'an dernier, le montant fourni par les contribuables était de \$15,396—augmentation en 1859, \$3,451. Ces sommes ne suffisent pas pour rétribuer convenablement les instituteurs; mais les conseils du département de l'instruction publique, au sujet des salaires, trouvent écho partout et finiront par être suivis dans toutes les municipalités, quoiqu'il se trouve, du reste, des commissaires qui y semblent sourds.

Les secrétaires-trésoriers s'acquittent généralement bien de leurs devoirs; les comptes qu'ils tiennent sont en assez bon état. L'examen sévère que j'ai fait des livres de quelques-uns d'eux va servir d'exemple à ceux qui seraient tentés de ne pas les tenir avec exactitude. Les livres que j'ai distribués en prix dans les écoles créeront une louable émulation parmi les élèves.

Extraits des rapports de M. l'inspecteur HUME.

J'indique, de la manière que je l'ai déjà fait, les progrès de l'éducation dans les municipalités de mon district d'inspection.

COMTÉ DE LA BEAUCÉ.

St. Victor de Tring.—Cette municipalité a quatre écoles en opération et dirigées par d'habiles instituteurs. Les élèves y ont été en assez grand nombre et étudient avec plus de succès qu'ils ne le faisaient il y a quelques années. L'examen que j'en ai fait, à ma dernière visite, m'a convaincu que ces instituteurs ont déployé beaucoup de zèle à accomplir leurs devoirs.

St. Ephrem de Tring.—Cette municipalité, dans la première partie de cette année, n'avait qu'une seule école en opération; elle en possède maintenant trois. Quoique les contribuables soient pauvres, ils font cependant de grands sacrifices pour l'éducation. Ils viennent de construire trois maisons d'école; elles sont aujourd'hui à peu près terminées et c'est un fardeau de moins pour eux. Ils pourront désormais utiliser autrement leurs contributions en les faisant servir à payer des maîtres pour ces écoles.

Forsyth.—Il y a eu deux écoles en opération durant l'année, dirigées par les mêmes instituteurs qui y enseignaient l'an dernier. Les enfants y font des progrès. Dans ces deux écoles, on apprend l'anglais aux enfants canadiens-français, qui profitent avec avantage des leçons qu'on leur donne sur cette langue. Je regrette d'avoir à constater qu'il est difficile d'y prélever un montant suffisant pour soutenir les écoles, et que les contribuables, dont la plupart sont indigents, ne payent qu'avec répugnance ce que les commissaires réclament d'eux.

Laubton.—Rien n'a varié, depuis l'an dernier, dans les écoles de cette municipalité. Elles sont toujours fréquentées par un grand nombre d'enfants, qui y font autant de progrès qu'on en peut attendre. Les commissaires se montrent zélés à remplir leurs devoirs.

Aylmer.—Il y a maintenant dans cette municipalité trois écoles, qui renferment beaucoup d'élèves. Ils y font beaucoup de progrès. En égard à leurs moyens, les colons contribuent largement au soutien de leurs écoles. On n'a pas encore construit de maisons d'école dans cette municipalité, les commissaires ayant jusqu'ici trouvé plus avantageux d'en louer que d'en bâtir.

COMTÉ DE MÉGANTIC.

Broughton.—Cette municipalité n'a eu qu'une seule école en

opération, mais elle renfermait de nombreux élèves. J'ai lieu de croire que les commissaires ouvriront bientôt deux autres écoles.

Leeds.—Ce township a cinq écoles en opération, mais l'une d'elles ne l'a été que durant cinq mois. Ces écoles sont largement fréquentées et les enfants y font des progrès. Les instituteurs sont capables. Un d'entre eux surtout a assez de capacité pour tenir une école modèle. On soutient les écoles de cette localité au moyen de la contribution volontaire des parents seulement qui y envoient leurs enfants; du reste, ils la payent avec libéralité et avec plaisir.

Nelson.—Ce township n'a possédé cette année qu'une seule école. Dans la partie de la municipalité qui peuplent les Canadiens-Français, l'école, dont l'instituteur qui la dirigeait a reçu une pension de retraite, est fermée, et il n'a pas encore été possible aux colons de trouver un autre instituteur.

Inverness.—Il y a dix écoles dans cette municipalité, mais quelques-unes ne sont ouvertes que durant une partie de l'année. Une de ces écoles peut être rangée dans la classe des écoles modèles, à cause de la capacité du maître à qui on l'a confiée et surtout du succès qu'y obtiennent les élèves. Cette école a, durant les trois dernières années, rendu les plus grands services à la jeunesse du township. Les commissaires ont coutume de placer, durant la saison de l'hiver, des maîtres à la tête de leurs écoles, dont ils confient l'été la direction à des institutrices. Il n'y a, pendant l'été, que les petits enfants qui fréquentent les écoles. En général les examens que j'ai faits ont été satisfaisants.

Il se trouve dans cette municipalité une école dissidente, à laquelle les enfants de la minorité religieuse se rendent assidûment et qui possède un bon instituteur.

St. Calixte de Somerset.—Les affaires de la corporation de cette localité sont sagement administrées. On y a, cette année, prélevé un très-fort montant pour subvenir aux besoins de l'éducation. Les cotisations pour école sont payées au conseil municipal. Les commissaires ont liquidé une grande partie de leur dette. Les cinq écoles élémentaires du township sont régulièrement fréquentées par les enfants qui, en général, font assez de progrès. L'école modèle est sous la conduite d'une jeune fille de beaucoup de capacité et munie d'un diplôme de l'École Normale Laval. La méthode d'enseignement qu'elle a apprise à mettre en pratique est excellente, et montre quels avantages résultent déjà de l'établissement d'une semblable institution. Les élèves de cette école font de grands progrès.

La manière dont les commissaires d'école de cette localité s'acquittent de leur devoir est des plus louables; et, de son côté, le secrétaire-trésorier tient parfaitement leurs livres, comptes, etc.

St. Julie de Somerset.—Cette municipalité a quatre écoles en opération; une d'entre elles n'a fonctionné que durant la moitié de l'année seulement. Ces écoles sont assidûment fréquentées. L'école principale, ou du village, renferme de nombreux élèves et a un instituteur très-capable, qui se dévoue tout entier à l'accomplissement des devoirs de sa charge et leur fait faire de grands progrès. Les contribuables ont construit deux nouvelles maisons d'école, et les dépenses qu'il leur a fallu encourir pour cela ont été payées par eux à part les cotisations ordinaires.

St. Sophie d'Halifax.—Je mentionne avec plaisir cette municipalité, à cause du zèle qu'y déploient les commissaires et les contribuables pour l'éducation de leurs enfants. On y compte cinq nouvelles maisons d'école, dont quatre sont maintenant ouvertes; la cinquième, que l'on achève, le sera sous peu. Ces bâties ont absorbé au delà de \$400, outre les contributions en matériaux et en travail d'ouvrier, et une grande partie de ce montant est déjà payé. De plus, la somme que l'on prélève par cotisations dépasse du double la part de la subvention législative accordée à cette municipalité, et ces cotisations sont bien réellement payées. Au commencement de la présente année scolaire, les commissaires avaient acquitté toutes leurs dettes. St. Sophie a huit écoles en opération. Toutes sont assidûment fréquentées; quelques-unes ont de nombreux élèves, et ils y ont fait des progrès satisfaisants.

St. Ferdinand d'Halifax.—L'état des affaires de cette municipalité est des plus déplorables. Plusieurs contribuables refusent de payer la cotisation, à cause d'une prétendue erreur qui existe dans le rôle d'évaluation. Il y a déjà longtemps que les commissaires ont poursuivi pour en faire le recouvrement; mais jusqu'ici ces actions n'ont pas été décidées. Cependant les arrérages s'accroissent et ne sont pas payés. Les dettes des commissaires sont très-fortes, et je ne vois pas quel moyen ils peuvent prendre pour s'en acquitter. Les instituteurs souffrent grandement de cet état de choses. Quatre écoles ont été en opération durant une partie